

Conseil d'Orientation et de Surveillance du 13 mars 2024

Budget Primitif 2024 - Rapport du Directeur

I. Le cadre général

Le Budget Primitif 2024 qui est soumis au vote du Conseil d'Orientation et de Surveillance s'élève globalement à 715 000 € en section de fonctionnement et 74 500€ en section d'investissement.

		Budget Primitif 2024	Budget 2023	Évolution 2024 / BP 2023	Réalisé 2023	Évolution 2024 / Réalisé 2023
Fonctionnement	Dépenses	714 885€	702 720€	+1,7%	679 869€	+5,1%
	Recettes				598 458€	+19,4%
Investissement	Dépenses	74 526€	56 497€	+31,9%	23 491€	+217,3%
	Recettes				56 674€	+31,5%
Total	Dépenses	789 411€	759 217€	+4,0%	703 360€	+12,2%
	Recettes				655 132€	+20,5%

Ce budget s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 décembre 2023.

II. La section de fonctionnement

A. Les recettes

- Les opérations de prêt (prêt sur gage, prêt personnel, contentieux) : activité cyclique extrêmement dépendante de la situation économique, l'évolution du prêt sur gages est toujours difficile à prévoir avec précision. La stratégie de développement amorcée en 2023 (diversification des objets pouvant être déposés, déploiement de la communication, revalorisation du quantum) doit permettre de soutenir l'augmentation de l'encours. L'objectif est de se rapprocher d'un niveau d'encours de 4M€, ce qui devrait permettre des recettes de l'ordre de 577 000€. S'agissant du prêt personnel, il est espéré une reprise de la demande ; de manière prudentielle, ses recettes sont estimées à 2 000€. S'agissant du contentieux, ses recettes, amenées à terme à s'éteindre, poursuivent logiquement leur baisse : elles sont estimées globalement à 11 000€. La gestion extinctive du contentieux des prêts à la consommation devrait se poursuivre jusqu'au moins 2025.
- Les recettes issues de l'activité « immobilière » devraient, sauf aléa, connaître en 2024 une nouvelle « année pleine », soit une recette estimée de l'ordre de 82 000€ en loyers et 25 000€ en récupérations de charges.
- Les recettes générées par les autres activités sociales, en premier lieu par la vente aux enchères solidaire, sont intégralement reversées. Ces activités, qui participent pleinement à la vocation sociale de l'établissement, induisent par ailleurs certaines dépenses.

B. Les dépenses

1. Les frais de personnel

Les frais de personnel prévisionnels s'élevaient au total (y compris taxe sur les salaires et taxe d'apprentissage) à 425 000€. Le budget 2024 intègre en particulier les différents avancements, la revalorisation du régime indemnitaire, ainsi que les formations professionnelles prévues. L'évolution globale de BP à BP est de +5%.

2. Les travaux et services extérieurs

La proposition budgétaire 2024 (169 000€) est en augmentation de 11% par rapport au BP 2023. Ce poste demeure élevé en raison notamment d'un certain nombre de dépenses incompressibles liées en particulier à la maintenance et à l'entretien des équipements et des locaux. Dans le contexte inflationniste actuel, quasiment tous les contrats ont subi une augmentation significative et, malgré la baisse promise pour 2024, les tarifs de l'énergie demeurent élevés, sans commune mesure avec leur niveau d'avant-crise. Parmi les principaux postes, il convient de retenir :

- Un budget de 55 000€ (BP 2023 : 49 000€) au poste « maintenance / réparations / entretien / location » des bâtiments et équipements, dont la réalisation des contrôles périodiques obligatoires (installations électriques, ascenseurs, incendie, balances, etc.) et les dépenses nécessaires à la maintenance et au contrôle annuel de l'analyseur de métaux, de la chaufferie, des logiciels et du matériel informatique, du système de surveillance, de la caisse automatique, de la téléphonie et de la reprographie ;
- Des dépenses énergétiques à hauteur de 33 000€ (BP 2023 : 48 000€) ;
- La hausse des cotisations d'assurances, suite au renouvellement des différents contrats, pour un budget de 20 000€ (BP 2023 : 18 000€) ;
- Les prestations de service (télésurveillance, sauvegardes et plan de reprise d'activité informatiques, collecte du courrier, site Internet, contrôle périodique, gardiennage des expositions, recours à une médiation en cas de litige, expertises judiciaires, etc.) sont proposées à 37 000€ (BP 2023 : 16 000€) ; les nouveautés concernent le recours à une société de nettoyage pour pallier l'absence de longue durée de l'agent d'entretien, la mise en œuvre d'un dispositif de protection de cybersécurité (conformément à l'audit réalisé en 2023), ainsi que l'assistance en matière de communication.
- Les honoraires (commissaires aux comptes + avocats), à hauteur de 11 500€ (BP 2023 : 12 400€) ;
- Des droits de prise en hausse à hauteur de 12 000€ (BP 2023 : 8 000€), tenant compte des évolutions du quantum et du montant des engagements et renouvellements.

3. Les opérations sociales

L'estimation (prudentielle) de reversement aux associations dans le cadre de la vente solidaire est de 5 000€, intégrés au budget.

4. Les transports et déplacements

Le budget 2024 (1 500€) reste très limité et stable par rapport au BP 2023. Il inclut les déplacements professionnels du personnel, ainsi que les transports de valeurs pour les ventes aux enchères et l'approvisionnement en espèces.

5. Les frais de gestion générale

Un gros effort d'économies a été réalisé ces dernières années sur ce poste, permettant aux dépenses correspondantes de baisser de 40% entre 2013 et 2023, grâce notamment à « l'internalisation » de certains coûts. Pour 2024, il est prévu de contenir ces dépenses à hauteur de 20 500€ (idem BP 2023), en tenant compte notamment de l'importance des frais d'affranchissement - dont les tarifs augmentent chaque année - et d'un effort de promotion à faire pour accroître l'attractivité du prêt sur gage.

6. Les frais financiers

La hausse continue de l'encours des prêts sur gages, combinée avec le niveau élevé des taux d'intérêt, a provoqué une « explosion » des frais financiers au 2nd semestre 2023. Les tirages sur les lignes de trésorerie et d'emprunt étant dorénavant à un niveau haut, un budget conséquent doit être prévu pour 2024 à 35 000€. Ce chapitre intègre également les commissions pour les opérations par carte bancaire (en hausse régulière en raison notamment du recours plus fréquent au paiement à distance), ainsi que les versements éventuels au FGDR, les frais de contrôle ACPR et la redevance BCE¹.

¹ Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, Banque Centrale Européenne.

7. Les dotations aux amortissements et provisions.

Les dotations aux amortissements et provisions constituent chaque année une partie conséquente du budget compte tenu de l'importance des investissements réalisés depuis une dizaine d'années. Ce rythme s'étant ralenti ces dernières années, les dotations aux amortissements ont amorcé une baisse en 2023. De leur côté, les dotations pour créances douteuses du contentieux et des prêts sur gages poursuivent leur baisse tendancielle.

Au total, les dotations proposées pour 2024 s'élèvent à 41 000€ (BP 2023 : 44 000€).

Dans le détail :

- Les dotations aux amortissements concernant les bâtiments, équipements, matériels, logiciels, etc. se chiffrent à 36 300€ ;
- Les dotations aux provisions pour créances douteuses (contentieux et prêts sur gages) sont prévues à hauteur de 4 500€, conséquence logique de l'extinction progressive de l'encours contentieux et de l'assainissement de l'encours des prêts sur gages.

III. La section d'investissement

Depuis 2013, de très gros efforts d'investissement ont été engagés visant à la fois à combler le déficit d'investissement des décennies précédentes, répondre à l'évolution de la réglementation et des risques et améliorer la qualité du service.

Pour mémoire, le programme pluriannuel d'investissement a été décliné autour de 5 axes :

- La sécurité des personnes, des locaux et des biens ;
- Le respect des normes en matière d'hygiène et de santé et l'amélioration des conditions de travail ;
- Le respect de la réglementation, la conformité des procédures et la prévention des risques ;
- La modernisation de l'activité ;
- La bonne gestion des locaux, la recherche d'économies de fonctionnement et l'amélioration de la performance énergétique.

Programme prévisionnel d'investissement pluriannuel

AXES	ACQUISITIONS/TRAVAUX	2024	2025	2026
Respect des normes en matière d'hygiène et de santé et amélioration des conditions de travail et d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux sur le secteur prêt sur gage (amélioration des espaces de travail / création d'un espace pause) • Etudes et travaux concernant l'aménagement des 1^{er} et 2^{ème} étages 	50 000€	25 000€	25 000€
Modernisation de l'activité et sécurisation des données	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du logiciel prêt sur gage pour permettre la création de comptes en ligne • Information de la clientèle par sms 		25 000€	
	<ul style="list-style-type: none"> • Dématérialisation de la chaîne comptable • Sécurisation des données informatiques (antivirus etc.) 	23 000€		
	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance énergétique (panneaux solaires / remplacement des ampoules en LED) 		15 000€	
	<ul style="list-style-type: none"> • Toiture 			25 000€
TOTAL PLURIANNUEL		73 000€	65 000€	50 000€